

## Mise en place d'un Conseil de Vie Collégienne (CVC)

### 1/ Généralités :

L'esprit de cette instance (CVC) est de **rendre les collégiens acteurs** de leur établissement, d'être force de proposition dans un cadre que chaque établissement définit. Des facteurs d'amélioration du climat scolaire sont observés à la suite de la mise en place de ces CVC. On constate une meilleure implication des élèves dans la vie de leur collège et un sentiment d'appartenance renforcé.

### 2/ Constitution du CVC :

Tout les élèves sont potentiellement concernés quelque soit leur niveau. Après une présentation du cadre du CVC, les volontaires pourront réfléchir sur des thèmes appropriés au contexte de l'établissement. ( occupation du temps scolaire, aménagement des locaux, occupation du foyer etc...)

### 3/ Objectifs :

- Donner la parole aux élèves pour mieux prendre en compte leurs attentes pour l'amélioration de leurs conditions de vie.
- Favoriser l'expression collégienne et l'encadrer ( dialoguer, échanger, débattre)
- Permettre aux élèves d'impulser des actions
- Valoriser leurs initiatives
- Les confronter à la réalité du fonctionnement de l'établissement

### 4/ Mise en place :

La constitution d'un CVC pourra s'organiser autour de deux groupes de réflexion :

- un groupe sur le cadre de vie au collège : aménagement, et occupation des locaux
- un groupe sur le temps scolaire : occupation et surveillance du foyer, régimes de sorties des élèves, activités périscolaires, tutorat et soutien.

**Une première réunion d'information se tiendra le lundi 07 novembre à 13h au foyer.**

**La présence de plusieurs adultes volontaires dans le CVC est un gage de réussite.**

**Si vous êtes partant n'hésitez pas à venir partager vos idées.**

Virginie Ruault - CPE